



États financiers intermédiaires résumés de

# **WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED**

Trimestre clos le 31 mars 2025

(non audité)

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États intermédiaires résumés de la situation financière  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Note	31 mars 2025	31 décembre 2024
<b>Actifs</b>			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		15 984 714 \$	21 237 100 \$
Montants à recevoir	6	5 655 925	5 338 311
Acomptes et charges payées d'avance		669 234	384 380
Titres négociables		949 259	–
		23 259 132	26 959 791
Trésorerie soumise à des restrictions	9	2 873 600	2 873 600
Montants à recevoir	6	290 000	–
Actifs de prospection et d'évaluation	7	291 210 761	288 314 651
Immobilisations corporelles		5 430 458	5 656 820
		323 064 251 \$	323 804 862 \$
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		2 899 908 \$	3 241 607 \$
Passif au titre de la prime liée aux actions accréditées	8	915 899	1 654 432
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	9	50 000	50 000
Partie courante des obligations locatives		8 765	12 444
		3 874 572	4 958 483
Provision au titre du plan de fermeture	9	1 471 291	1 361 182
Passif d'impôt différé		26 973 000	26 193 000
		32 318 863	32 512 665
Capitaux propres			
Capital social	11	411 387 272	411 355 211
Bons de souscription		–	129 500
Surplus d'apport		14 671 611	14 357 371
Déficit		(135 313 495)	(134 549 885)
Total des capitaux propres		290 745 388	291 292 197
Engagements et éventualités			
Événements postérieurs à la date de clôture	12 11 b)		
		323 064 251 \$	323 804 862 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Note	Trimestres clos les 31 mars	
		2025	2024
Autres charges (produits)			
Charges générales et administratives		920 047 \$	1 071 559 \$
Perte sur la sortie d'actifs de prospection et d'évaluation	7 h)	364 676	–
Rémunération fondée sur des actions	11 b)	147 452	220 085
Dépréciation sur la participation dans une entreprise associée	10	–	213 692
Quote-part du résultat global attribuable à la participation dans une entreprise associée	10	–	43 064
Amortissement des immobilisations corporelles		7 547	8 669
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles		(95 000)	1 663
Intérêts sur les obligations locatives		140	315
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	8	(738 533)	(783 375)
Produit d'un règlement d'assurance	12 a)	(116 046)	–
Profit latent sur les titres négociables		(291 852)	–
Produits d'intérêts		(214 821)	(404 604)
Perte avant impôt sur le résultat		(16 390)	371 068
Charge d'impôt différé		780 000	1 251 000
<b>Perte nette et résultat global de la période</b>		<b>763 610 \$</b>	<b>1 622 068 \$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base et diluée		1 099 630 800	1 016 249 538
Perte nette par action – de base et diluée		0,00 \$	0,00 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

États des variations des capitaux propres  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Nombre d'actions	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>1 016 249 538</b>	<b>406 572 216 \$</b>	<b>129 500</b>	<b>13 614 746</b>	<b>(124 263 121)</b>	<b>(71 018)</b>	<b>295 982 323 \$</b>
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	256 284	-	-	256 284
Unités d'actions différées attribuées	-	-	-	65 318	-	-	65 318
Perte nette	-	-	-	-	(1 622 068)	-	(1 622 068)
<b>Solde au 31 mars 2024</b>	<b>1 016 249 538</b>	<b>406 572 216 \$</b>	<b>129 500</b>	<b>13 936 348</b>	<b>(125 885 189)</b>	<b>(71 018)</b>	<b>294 681 857 \$</b>
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>1 099 328 222</b>	<b>411 355 211 \$</b>	<b>129 500</b>	<b>14 357 371</b>	<b>(134 549 885)</b>	<b>-</b>	<b>291 292 197 \$</b>
Exercice d'unités d'actions différées	477 754	32 061	-	(32 061)	-	-	-
Rémunération fondée sur des actions [note 11 b)]	-	-	-	160 020	-	-	160 020
Unités d'actions différées attribuées [note 11 b)]	-	-	-	56 781	-	-	56 781
Expiration des bons de souscription	-	-	(129 500)	129 500	-	-	-
Perte nette	-	-	-	-	(763 610)	-	(763 610)
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>1 099 805 976</b>	<b>411 387 272 \$</b>	<b>-</b>	<b>14 671 611</b>	<b>(135 313 495)</b>	<b>-</b>	<b>290 745 388 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

Tableaux intermédiaires résumés des flux de trésorerie  
(en dollars canadiens)

(non audité)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Perte nette de la période	(763 610) \$	(1 622 068) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Charge d'impôt différé	780 000	1 251 000
Amortissement des immobilisations corporelles	7 547	8 669
Autres produits associés à la prime liée aux actions accréditives	(738 533)	(783 375)
Rémunération fondée sur des actions	147 452	220 085
Dépréciation sur la participation dans une entreprise associée	–	213 692
Quote-part (du bénéfice) de la perte attribuable à la participation dans une entreprise associée	–	43 064
Perte sur la sortie d'actifs de prospection et d'évaluation	346 676	–
Profit latent sur les titres négociables	(291 852)	–
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles	(95 000)	1 663
Intérêts sur les obligations locatives	140	315
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montants à recevoir	(317 614)	(132 077)
Acomptes et charges payées d'avance	(284 854)	120 368
Créditeurs et charges à payer	(466 134)	(1 399 489)
	(1 657 782)	(2 078 153)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Paiements de loyers	(3 819)	(3 708)
	(3 819)	(3 708)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation	(3 670 755)	(3 562 124)
Libération de la garantie financière liée aux plans de fermeture	–	386 245
Acquisition de matériel	(65 030)	(173 870)
Produit de la vente de matériel	95 000	19 740
Paiement reçu sur convention d'option	50 000	–
	(3 590 785)	(3 330 009)
<b>Augmentation nette (diminution nette) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(5 252 386)	(5 411 870)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	21 237 100	29 825 251
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	15 984 714 \$	24 413 381 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

### 1. Nature des activités

Wallbridge Mining Company Limited (« **Wallbridge** » ou la « **société** ») est constituée en vertu des lois de l'Ontario et exerce des activités liées à l'acquisition, à l'exploration, à la découverte et à la mise en valeur de métaux, plus particulièrement des projets aurifères. Le siège social de la société est situé au 129 Fielding Road, Lively (Ontario) Canada.

La société détient une propriété minière contigüe d'une superficie totale de 830 km<sup>2</sup> qui s'étend sur environ 97 kilomètres le long du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété est l'hôte du projet phare Fenelon Gold de la société, qui en est au stade de l'ÉÉP (« évaluation économique préliminaire ») et du projet aurifère Martinière, qui en est au stade d'exploration préliminaire.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur de projets aurifères sur le terrain du corridor aurifère Fenelon Gold et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

### 2. Mode de présentation

#### a) *Déclaration de conformité*

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers ne contiennent pas toutes les informations à fournir dans le cadre d'états financiers annuels complets, et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les méthodes comptables utilisées dans l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont conformes à celles utilisées dans l'établissement des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des nouvelles prises de position comptables adoptées par la société en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (note 3).

#### b) *Jugements et estimations*

L'établissement des états financiers intermédiaires résumés exige de la direction qu'elle pose certains jugements et qu'elle fasse des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables de même que sur la valeur comptable des actifs et des passifs et des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 2. Mode de présentation (suite) :

### b) *Jugements et estimations (suite)*

Les principaux jugements posés et estimations faites par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables et les principales sources d'incertitude relative aux estimations lors de l'établissement des présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont les mêmes que ceux qui s'appliquaient aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### c) *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

## 3. Changements de méthodes comptables, y compris la première application

### *IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères*

Le 15 août 2023, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, afin de préciser comment apprécier si une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change à utiliser lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications précisent qu'une monnaie est convertible lorsqu'elle peut être convertie par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change qui créent des droits et obligations exécutoires, et ce, sans délai indu à la date d'évaluation et pour la fin précisée. Dans le cas des monnaies non convertibles, l'entité doit estimer le cours de change au comptant comme étant le taux qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la période considérée.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

#### 4. Normes comptables et modifications publiées mais non encore entrées en vigueur ni adoptées

a) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'*IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »), qui remplace l'IAS 1. L'IFRS 18 introduit des catégories et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des dispositions visant à améliorer le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers. La publication de l'IFRS 18 a également donné lieu à la publication de modifications de l'IAS 7 qui exigent que les entités utilisent le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ de la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et qui suppriment les autres modes de présentation des intérêts et des dividendes versés et reçus. De même, des modifications de l'IAS 33, *Résultat par action*, ont été publiées afin de permettre la présentation d'autres chiffres relatifs au résultat par action au moyen de toute autre composante de l'état du résultat, à condition que le numérateur soit un total ou un sous-total défini en vertu de l'IFRS 18. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 de façon rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

b) *IFRS 9, Instruments financiers, et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir*

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée apportées à l'*IFRS 9, Instruments financiers*, et à l'*IFRS 7*. Les modifications comprennent la clarification de la date de comptabilisation initiale ou de décomptabilisation des passifs financiers, y compris les passifs financiers qui sont réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications instaurent également des obligations d'information supplémentaires visant à accroître la transparence à l'égard des placements en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et des instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 5. Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont regroupés selon trois niveaux en fonction des données d'entrée importantes utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Le niveau auquel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé en fonction du niveau le plus bas des données d'entrée qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir et des créditeurs et charges à payer avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

## 6. Montants à recevoir

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec	386 757 \$	291 110 \$
Crédits d'impôt du Québec	5 180 000	4 890 000
Autres débiteurs	379 168	157 201
	5 945 925 \$	5 338 311 \$
Partie courante des montants à recevoir	(5 655 925)	(5 338 311)
	290 000 \$	– \$

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables et à des crédits d'impôt pour les dépenses de prospection admissibles qui sont engagées au Québec. De la somme de 5 180 000 \$ des crédits d'impôt du Québec comptabilisée au 31 mars 2025, une tranche de 290 000 \$ se rapporte aux dépenses admissibles de 2025 et une somme de 4 890 000 \$ se rapporte aux dépenses admissibles de 2024.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation

Les tableaux qui suivent présentent le total des dépenses de prospection et d'évaluation :

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Dépenses	Recouvrement	Perte sur sortie	Solde au 31 mars 2025
Fenelon a)	203 242 038 \$	2 157 694	(248 000)	–	205 151 732 \$
Martinière b)	51 296 118	1 939 278	(2 000)	–	53 233 396
Grasset c)	5 974 550	46 129	(12 000)	–	6 008 679
Detour East d)	14 084 547	157	–	–	14 084 704
Casault f)	2 538 378	23 071	(4 000)	–	2 557 449
Harri g)	6 443 725	83 515	(24 000)	–	6 503 240
Beschefer h)	812 084	–	(447 408)	(364 676)	–
Propriété N2 i)	2 721 841	–	(260 000)	–	2 461 841
Nantel j)	140 316	–	–	–	140 316
Doigt k)	1 061 054	8 350	–	–	1 069 404
	288 314 651 \$	4 258 194	(997 408)	(364 676)	291 210 761 \$

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Dépenses	Recouvrement	Perte de valeur	Solde au 31 décembre 2024
Fenelon a)	198 726 893 \$	5 958 519	(1 443 374)	–	203 242 038 \$
Martinière b)	42 731 961	10 873 531	(2 309 374)	–	51 296 118
Grasset c)	5 752 702	301 848	(80 000)	–	5 974 550
Detour East d)	14 084 547	–	–	–	14 084 547
Hwy 810 e)	4 518 371	317	–	(4 518 688)	–
Casault f)	1 984 564	761 814	(208 000)	–	2 538 378
Harri g)	5 388 566	1 641 159	(586 000)	–	6 443 725
Beschefer h)	810 572	1 512	–	–	812 084
Propriété N2 i)	2 721 841	–	–	–	2 721 841
Nantel j)	140 316	–	–	–	140 316
Doigt k)	1 060 184	870	–	–	1 061 054
	277 920 517 \$	19 539 570	(4 626 748)	(4 518 688)	288 314 651 \$

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### a) Fenelon (Québec)

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec, à environ 75 km à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada, et fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans Fenelon qui est assujéti à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujéti à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Les dépenses de 2 157 694 \$ pour le trimestre de 2025 comprennent des coûts de prospection de 2 064 157 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 97 943 \$, un recouvrement au titre de la charge de rémunération fondée sur des actions de 4 406 \$ et une variation de 110 109 \$ de l'estimation relative au plan de fermeture. Le recouvrement de 248 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2025.

Les dépenses de 5 958 519 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 5 708 620 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 417 965 \$ et une charge au titre des options sur actions de 22 235 \$. Le recouvrement de 1 443 374 \$ comprend des crédits d'impôt remboursables du Québec de 1 575 000 \$ liés aux dépenses de 2024 et des ajustements d'impôt de 131 626 \$ relatifs aux coûts de prospection engagés en 2023.

À la suite d'un placement privé réalisé le 2 décembre 2019, la société a convenu de ne pas vendre ni accorder de droits à des redevances supplémentaires ni de participations additionnelles visant la propriété Fenelon ou tout claim ou propriété adjacent à la propriété Fenelon tant et aussi longtemps que Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico** ») détiendra des actions représentant au moins 7,5 % des actions émises et en circulation de la société.

### b) Martinière (Québec)

Le projet Martinière est situé à environ 30 km à l'ouest de Fenelon et fait partie du portefeuille de propriétés sur le corridor aurifère Detour-Fenelon. La société détient une participation de 100 % dans la propriété Martinière.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### b) Martinière (Québec) (suite)

Les dépenses de 1 939 278 \$ pour le trimestre de 2025 comprennent des coûts de prospection de 1 763 095 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 160 539 \$ et une charge de rémunération à base d'actions de 15 644 \$. Le recouvrement de 2 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2025.

Les dépenses de 10 873 531 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 10 092 931 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 754 194 \$ et une charge au titre des options sur actions de 26 406 \$. Le recouvrement de 2 441 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2024 et aux ajustements d'impôt de 131 626 \$ relatifs aux coûts de prospection engagés en 2023.

La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie qui sera payable lorsque la production commerciale commencera.

### c) Grasset (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété aurifère Grasset. La propriété aurifère Grasset est située immédiatement à l'est de la propriété Fenelon qui lui est adjacente et fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. Il n'y a pas de redevances sous-jacentes à la propriété aurifère Grasset.

Les dépenses de 46 129 \$ pour 2025 comprennent des coûts de prospection de 40 766 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 4 960 \$ et une charge de rémunération à base d'actions de 403 \$. Le recouvrement de 12 000 \$ pour 2025 provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2025.

Les dépenses de 301 848 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 284 384 \$ et un amortissement des immobilisations corporelles de 18 534 \$, facteurs contrebalancés par un renversement de la charge au titre des options sur actions de 1 070 \$. Le recouvrement de 80 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2024.

La société a une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées de la propriété Grasset acquises par NorthX Nickel Corp. (« **NorthX** »). Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par NorthX à l'égard des claims de la propriété Grasset.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### c) Grasset (Québec) (suite)

Le 18 novembre 2022, la société et NorthX ont également conclu un accord de coopération visant la prospection de la propriété Grasset (l'« **accord de prospection** »). L'accord de prospection s'applique à la propriété Grasset, mais exclut les parties comprenant la ressource minérale située sur cette propriété (le « **secteur de coopération aurifère** »). Conformément à l'accord de prospection, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Si les résultats des travaux de prospection de Wallbridge ou de NorthX dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation aurifère primaire, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possèdera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possèdera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation d'une telle ressource minérale. L'accord de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujettie à une résiliation anticipée dans certains cas.

### d) Detour East (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la majorité des claims de la propriété Detour East, et fait partie intégrante du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1 000 000 \$ pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2 000 000 \$ pour le reste.

Le 23 novembre 2020, la société a conclu une convention d'option (la « **convention d'option de Detour** ») avec Agnico. Selon les modalités de la convention d'option de Detour, la société a accordé à Agnico l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans Detour East en finançant les dépenses à hauteur de 7 500 000 \$ sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire de 2 000 000 \$ pour les deux premières années (500 000 \$ avant le premier anniversaire et 1 500 000 \$ avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Agnico respectait l'engagement obligatoire des premier et deuxième anniversaires de 2 000 000 \$ et les dépenses excédentaires seront reportées et imputées à l'engagement obligatoire final, conformément à la convention d'option de 5 500 000 \$, au plus tard le 23 novembre 2025. Au 31 décembre 2024, Agnico avait investi environ 5 500 000 \$ aux fins de l'exploration de la propriété, une portion restante d'environ 2 000 000 \$ devant être engagée aux fins de l'acquisition d'une participation initiale de 50 % dans la propriété.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### e) Hwy 810 (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Hwy 810, qui est située à proximité de la mine d'or en production Casa Berardi, environ 70 km au sud du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

En 2024, la société avait comptabilisé une perte de valeur de 4 518 688 \$ au titre de cette propriété, ramenant la valeur comptable à néant pour refléter la valeur recouvrable estimative par suite de la décision de la direction de ne pas engager d'autres dépenses à l'égard de cette propriété et de ne pas renouveler les droits de prospection qui expireront en 2025.

### f) Casault (Québec)

Le 16 juin 2020, la société a conclu une convention d'option (la « **convention Casault** ») avec Exploration Midland inc. (« **Midland** ») ainsi que des modifications ultérieures, visant l'acquisition d'une participation pouvant atteindre 65 % dans la propriété aurifère Casault. Casault est adjacente aux propriétés aurifères Martinière et Detour East de Wallbridge et fait partie intégrante du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La société peut acquérir une participation indivise initiale de 50 % dans la propriété aurifère Casault (période visée par la première option) en engageant des dépenses de 5 000 000 \$ d'ici le 30 juin 2025 et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ d'ici le 30 juin 2024. Le 6 février 2025, la société et Midland ont modifié la convention d'option afin de proroger l'exigence de dépenses du 30 juin 2025 de 5 000 000 \$ au plus tard au 31 décembre 2026.

Au 31 mars 2025, la société avait engagé une tranche de 3 782 886 \$ des dépenses de 5 000 000 \$ à engager pour acquérir la participation de 50 % d'ici le 31 décembre 2026, qui comprennent des frais d'administration de 5 %. La société a effectué des paiements en trésorerie de 600 000 \$ au plus tard le 30 juin 2024, conformément à la convention d'option. La société doit engager des dépenses résiduelles de 1 217 114 \$ pour acquérir la participation indivise initiale de 50 % en vertu de la convention d'option.

Lors de l'obtention d'une participation de 50 % dans Casault à la clôture de la période visée par la première option, la société pourra porter à 65 % sa participation en engageant des dépenses supplémentaires de 6 millions de dollars sur une période de deux ans à compter de la date d'exercice de cette option.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### f) Casault (Québec) (suite)

La propriété Casault est assujettie à une redevance de 1 % calculée à la sortie de la fonderie. Le détenteur des claims miniers a le droit de racheter la moitié de la redevance pour 1 000 000 \$ ou la totalité de la redevance pour 2 000 000 \$.

La société a engagé des dépenses de prospection de 23 071 \$ en 2025. Le recouvrement de 4 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de prospection de 2025.

La société a engagé des dépenses de prospection de 761 814 \$ en 2024. Le recouvrement de 208 000 \$ de 2024 provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de prospection de 2024.

### g) Harri (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Harri, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété Harri est grevée de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 % à 2 %.

Les dépenses de 83 515 \$ pour 2025 comprennent des coûts de prospection de 73 135 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 9 453 \$ et une charge de rémunération à base d'actions de 927 \$. Le recouvrement de 24 000 \$ en 2025 découle des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de prospection de 2025.

Les dépenses de 1 641 159 \$ pour 2024 comprennent des coûts de prospection de 1 519 209 \$, un amortissement des immobilisations corporelles de 119 965 \$ et une charge au titre des options sur actions de 1 985 \$. Le recouvrement de 586 000 \$ provient des crédits d'impôt remboursables du Québec liés aux dépenses de 2024.

### h) Beschefer (Québec)

Le 26 février 2021, la société a conclu une convention d'option avec Abitibi Metals Corp. (auparavant Goldseek Resources Inc.) (« **Abitibi Metals** ») permettant à cette dernière d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Beschefer en engageant des dépenses de trois millions de dollars et en émettant 4 283 672 actions sur une période de quatre ans.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### h) Beschefer (Québec) (suite)

Le 25 février 2025, Abitibi Metals a choisi d'exercer l'option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans Beschefer en s'acquittant des obligations aux termes de la convention d'option. Le 25 février 2025, aux termes d'une émission finale, la société a reçu 2 033 672 actions ordinaires d'Abitibi Metals d'une juste valeur de 447 408 \$. Conformément à la méthode comptable de la société, ce montant a eu pour effet de réduire la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation connexe. La société n'a pas comptabilisé les dépenses engagées par Abitibi Metals.

Le 25 février 2025, la société a comptabilisé une perte sur la sortie de Beschefer de 364 676 \$.

### i) Propriété N2 (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété N2, qui est située à environ 25 kilomètres au sud de Matagami au Québec. La propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 1 % à 5 % en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Le 15 janvier 2025, la société a conclu une convention d'option avec Formation Metals Inc. (« **Formation** ») lui attribuant une option visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété N2 de la société. Formation peut acquérir une participation de 100 % dans la propriété N2 au moyen de versements totalisant 550 000 \$ en trésorerie, de l'émission d'un total de 4 000 000 d'actions ordinaires du capital de Formation à la société et de dépenses liées aux travaux de 5 000 000 \$ sur une période de six ans, comme suit :

	Actions	Trésorerie	Dépenses
À la signature de la convention – achevé	1 000 000	50 000 \$	– \$
1 <sup>er</sup> anniversaire	1 000 000	50 000	400 000
2 <sup>e</sup> anniversaire	1 000 000	50 000	600 000
3 <sup>e</sup> anniversaire	–	100 000	1 200 000
4 <sup>e</sup> anniversaire	–	100 000	–
5 <sup>e</sup> anniversaire	–	100 000	–
6 <sup>e</sup> anniversaire	1 000 000	100 000	2 800 000
	<b>4 000 000</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>5 000 000 \$</b>

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 7. Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

### i) Propriété N2 (Québec) (suite)

Le 23 janvier 2025, la société a reçu un paiement initial de 50 000 \$ et 1 000 000 d'actions ordinaires de Formation d'une juste valeur de 210 000 \$. Conformément à la méthode comptable de la société, ce montant a eu pour effet de réduire la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation connexe. La société n'a pas comptabilisé les dépenses engagées par Formation.

### j) Nantel (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Nantel, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

### k) Doigt (Québec)

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Doigt, qui fait partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété n'est assujettie à aucune redevance ni autre charge.

## 8. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditives et engagement au titre des dépenses admissibles relatives aux actions accréditives

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 557 539 \$
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(1 557 539)
Prime comptabilisée dans le produit des actions accréditives – novembre 2024	1 924 080
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(269 648)
Solde au 31 décembre 2024	1 654 432 \$
Autres produits comptabilisés à mesure que les dépenses relatives aux actions accréditives sont engagées	(738 533)
Solde au 31 mars 2025	915 899 \$

La société s'est engagée à engager des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») de 6 230 990 \$ d'ici le 31 décembre 2025. Elle y a renoncé en date du 31 décembre 2024 dans le cadre du financement par actions accréditives réalisé en novembre 2024. La société a comptabilisé des primes liées aux actions accréditives de 1 924 080 \$ dans le cadre du financement réalisé en novembre 2024.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

#### 8. Passif au titre de la prime liée aux actions accréditatives et engagement au titre des dépenses admissibles relatives aux actions accréditatives (suite)

La société a engagé des dépenses de 1 078 590 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et de 2 404 704 \$ au cours du trimestre clos le 31 mars 2025 pour remplir cet engagement. L'engagement restant est de 2 747 696 \$.

La société estime la proportion du produit attribuable à la prime liée aux actions accréditatives comme étant l'excédent du prix de souscription sur la valeur de marché des actions et comptabilise cette valeur comme un passif au titre de la prime liée aux actions accréditatives au moment de l'émission des actions.

À mesure que les dépenses admissibles sont engagées, la société comptabilise une réduction proportionnelle du passif lié aux primes accréditatives à titre d'autres produits dans les états du résultat net et du résultat global. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, une réduction de 738 533 \$ (783 375 \$ – 31 mars 2024) du passif lié aux actions accréditatives a été comptabilisée dans les autres produits.

#### 9. Provision au titre des plans de fermeture

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Propriété Fenelon	1 135 468 \$	1 025 359 \$
Remise en état de la propriété Martinière	385 823	385 823
<b>Provision au titre du plan de fermeture</b>	<b>1 521 291 \$</b>	<b>1 411 182 \$</b>

Le tableau suivant présente un rapprochement de la provision comptabilisée au titre du plan de fermeture :

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Provision au titre du plan de fermeture à l'ouverture de la période	1 411 182 \$	4 086 498 \$
Changement d'estimation – propriété Fenelon	110 109	(190 301)
Dépenses liées à la remise en état de la propriété Martinière	–	(7 649)
Sortie du plan de fermeture du projet Broken Hammer	–	(2 477 366)
<b>Provision au titre des plans de fermeture à la clôture de la période</b>	<b>1 521 291 \$</b>	<b>1 411 182 \$</b>
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture – Martinière	(50 000)	(50 000)
<b>Provision au titre du plan de fermeture à long terme</b>	<b>1 471 291 \$</b>	<b>1 361 182 \$</b>

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

### 9. Provision au titre des plans de fermeture (suite)

Le ministère des Mines a approuvé le transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à NorthX le 28 février 2024. Par suite de cette approbation, la société a décomptabilisé les obligations liées au plan de fermeture du projet Broken Hammer et l'actif compensatoire connexe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le solde à long terme de 1 135 468 \$ au titre de Fenelon devrait être engagé dans les trois ans suivant la cessation des activités. Le calendrier des activités du plan de fermeture est incertain et pourrait commencer bien plus tard, Fenelon étant au stade de l'exploration et de l'évaluation. La direction a donc estimé la valeur comptable de l'obligation sur la base de scénarios probabilistes en appliquant une fourchette de taux d'actualisation allant de 2,46 % à 2,78 % et une estimation du calendrier des sorties de trésorerie attendues allant de 2027 à 2058. Le montant non actualisé des sorties de trésorerie estimatives liées au plan de fermeture de Fenelon est estimé à 1 215 660 \$. Le passif lié au plan de fermeture de Fenelon est fondé sur le plan de fermeture actuel, lequel pourrait devoir être modifié en fonction des activités futures menées sur la propriété.

Le solde courant de 50 000 \$ au titre de Martinière devrait être engagé en 2025 et le solde à long terme de 335 823 \$ devrait être engagé en 2026.

Au 31 mars 2025, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 2 873 600 \$ à l'appui du plan de fermeture de Fenelon (2 873 600 \$ au 31 décembre 2024). La lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer a été restituée à la société par le ministère des Mines le 8 mars 2024.

### 10. Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec une partie liée :

	Trimestres clos les	
	31 mars	
	2025	2024
NorthX		
Autres produits liés aux ententes d'affectation et de sous-location, aux recouvrements liés à l'occupation des camps et aux autres recouvrements de coûts	–	(95 251)

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 10. Transactions entre parties liées (suite)

La société a reçu son placement initial dans les actions de NorthX aux termes d'une convention de vente de biens d'exploration conclue avec NorthX datée du 18 novembre 2022. La société détient 4 494 793 actions ordinaires de NorthX, ce qui représentait une participation de 15,6 % dans NorthX au 31 mars 2025 (15,7 % au 31 décembre 2024). Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, la participation était comptabilisée à un montant de néant. La société considère le placement dans NorthX comme une participation dans une entreprise associée. Wallbridge et NorthX sont parties à une convention relative aux droits des investisseurs et à un accord de prospection. Wallbridge a le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration de NorthX conformément à la convention relative aux droits des investisseurs. Le 10 février 2025, le chef de la direction et administrateur de la société a cessé d'être administrateur de NorthX.

La société facture à NorthX l'utilisation des installations d'hébergement de Wallbridge situées sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec. Au 31 mars 2025, la société avait un montant à recevoir de néant de NorthX (1 500 \$ au 31 décembre 2024). Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

## 11. Capitaux propres

### a) Transactions portant sur le capital social

	Nombre d'actions	Capital social
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>1 016 249 538</b>	<b>406 572 216 \$</b>
Placement privé, actions accréditatives nationales i)	22 937 500	1 835 000
Placement privé, actions accréditatives québécoises ii)	48 844 333	4 395 990
Placement privé, actions ordinaires iii)	8 598 843	601 919
Frais d'émission attribuables aux actions i), ii), iii)	–	(292 247)
Prime liée aux actions accréditatives i), ii)	–	(1 924 080)
Actions émises à l'exercice d'unités d'actions différées iv)	2 698 008	166 413
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>1 099 328 222</b>	<b>411 355 211 \$</b>
Actions émises à l'exercice d'unités d'actions différées v)	477 754	32 061
<b>Solde au 31 mars 2025</b>	<b>1 099 805 976</b>	<b>411 387 272 \$</b>

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 11. Capitaux propres (suite)

### a) Transactions portant sur le capital social (suite)

- i) Le 21 novembre 2024, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 22 937 500 actions accréditatives nationales émises au prix unitaire de 0,08 \$, pour un produit brut de 1 835 000 \$.

La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditatives et un passif différé correspondant de 458 750 \$ (note 8). Les frais d'émission d'actions d'environ 110 982 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 81 647 \$.

- ii) Le 21 novembre 2024, la société a réalisé un placement privé sans courtier visant 48 844 333 actions accréditatives québécoises émises au prix unitaire de 0,09 \$, pour un produit brut global de 4 395 990 \$. La société a comptabilisé une prime liée aux actions accréditatives et un passif différé correspondant de 1 465 330 \$ (note 8).

Les frais d'émission d'actions d'environ 277 742 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 204 330 \$.

- iii) Le 21 novembre 2024, la société a annoncé avoir réalisé un placement privé sans courtier avec Agnico visant 8 598 843 actions ordinaires émises au prix unitaire de 0,07 \$, pour un produit global de 601 919 \$ aux termes de certains droits de participation décrits dans une convention de participation préexistante.

Les frais d'émission d'actions d'environ 8 523 \$ au titre du placement privé ont été comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de l'incidence fiscale de 6 270 \$.

- iv) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 2 698 008 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'unités d'actions différées. La valeur des unités d'actions différées exercées, soit 166 413 \$, est comprise dans le capital social.

- v) Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, 477 754 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'unités d'actions différées. La valeur des unités d'actions différées exercées, soit 32 061 \$, est comprise dans le capital social.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 11. Capitaux propres (suite)

### b) Régime de rémunération fondée sur des actions

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la société :

Options sur actions	31 mars 2025		31 décembre 2024	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours à l'ouverture de la période	32 322 812	0,30 \$	27 744 777	0,35 \$
Attribuées	7 292 175	0,065 \$	9 130 000	0,11 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(1 827 100)	0,15 \$	(1 378 400)	0,15 \$
Arrivées à échéance sans avoir été exercées	(2 581 200)	0,59 \$	(3 173 565)	0,29 \$
En cours à la clôture de la période	35 206 687	0,24 \$	32 322 812	0,30 \$

Au 31 mars 2025, 17 284 310 options sur actions pouvaient être exercées (15 153 236 options au 31 décembre 2024). Le prix d'exercice moyen pondéré des options pouvant être exercées s'établissait à 0,22 \$ l'action au 31 mars 2025 (0,45 \$ l'action au 31 décembre 2024). La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sur actions en cours est de 3,71 ans (4,64 ans au 31 décembre 2024).

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, une tranche de 118 333 \$ (220 085 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024) de la charge au titre des options sur actions a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions, et un renversement de 4 940 \$ (36 199 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation.

Le 9 janvier 2025, 7 292 175 options sur actions arrivant à échéance le 9 janvier 2032 ont été attribuées au prix d'exercice de 0,065 \$. À la démission d'employés au cours de l'exercice 2025, 371 500 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis. Les droits rattachés aux options sur actions restantes seront acquis sur une période de trois ans à compter du 9 janvier 2026.

# WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

TSX | WM

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 11. Capitaux propres (suite)

### b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions en cours au 31 mars 2025 :

Prix d'exercice	Nombre	Exerçables	Date d'expiration
0,93 \$	873 000	873 000	11 mai 2025
0,155 \$ – 0,64 \$	232 800	232 800	20 mai 2025
0,77 \$	100 000	100 000	12 décembre 2025
0,64 \$	2 914 200	2 914 200	19 mars 2028
0,61 \$	280 312	280 312	15 juin 2028
0,61 \$	115 300	115 300	13 septembre 2028
0,385 \$	6 705 300	6 705 300	28 mars 2029
0,18 \$	1 113 600	742 400	22 août 2029
0,155 \$	7 431 500	4 954 331	30 mars 2030
0,08 \$	1 100 000	366 667	23 novembre 2030
0,11 \$	7 420 000	–	13 mai 2031
0,065 \$	6 920 675	–	9 janvier 2032
Options en cours	35 206 687	17 284 310	

Le tableau qui suit présente un sommaire des unités d'actions différées (les « UAD ») de la société :

UAD	31 mars 2025		31 décembre 2024	
	Nombre	Montant des jetons de présence	Nombre	Montant des jetons de présence
En cours à l'ouverture de l'exercice	6 343 154		6 415 012	
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice précédent	946 354	56 781 \$	583 197	65 318 \$
Attribuées pour règlement des jetons de présence de l'exercice considéré	–	–	2 042 953	154 199 \$
Attribuées aux administrateurs dans le cadre du régime incitatif à long terme	2 756 875			
Exercées	(477 754)		(2 698 008)	
En cours à la clôture de la période	9 568 629		6 343 154	

Le 7 avril 2025, des jetons de présence de 56 438 \$ à payer pour le premier trimestre de 2025 ont été réglés au moyen de 1 064 859 UAD.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

## 11. Capitaux propres (suite)

### b) Régime de rémunération fondée sur des actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des unités d'actions restreintes (les « UAR ») de la société :

31 mars 2025		
UAR	Nombre	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours à l'ouverture de la période	–	–
Attribuées	8 570 200	0,07 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(577 022)	0,07 \$
En cours à la clôture de la période	7 993 178	0,07 \$

Le 9 janvier 2025, 8 570 200 UAR ont été attribuées, et les droits qui y sont rattachés seront acquis par tranches égales sur une période de trois ans à compter du 9 janvier 2026. À la démission d'employés au cours de l'exercice 2025, 577 022 UAR ont fait l'objet d'une renonciation, car les droits qui y étaient rattachés n'étaient pas acquis.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, une tranche de 29 119 \$ (néant pour le trimestre clos le 31 mars 2024) de la charge au titre des UAR a été comptabilisée dans la rémunération fondée sur des actions, et une tranche de 17 508 \$ (néant pour le trimestre clos le 31 mars 2024) a été incorporée au coût des actifs de prospection et d'évaluation.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés  
(en dollars canadiens)

Trimestre clos le 31 mars 2025  
(non audité)

---

## 12. Engagements et éventualités

- a) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé en charges des coûts estimatifs de 205 000 \$ au titre des travaux de remise en état relativement au matériel endommagé à son usine de traitement des eaux, qui a causé un déversement mineur dans l'environnement en septembre 2023. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des coûts d'environ 300 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés en charges dans les états du résultat net et du résultat global des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023. En 2024, la société a reçu les résultats définitifs des tests sur les matières touchées par le déversement, a réalisé les travaux de remise en état estimatifs et a déposé le rapport sur les travaux de remise en état réalisés auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Au 31 mars 2025, il n'était pas certain que la société serait tenue d'engager des dépenses futures en lien avec cet incident. Le 19 mars 2025, la société a reçu 116 046 \$ résultant d'une réclamation d'assurance soumise au début de 2025 et le recouvrement a été inclus dans les états du résultat net et du résultat global du trimestre clos le 31 mars 2025.
- b) La société s'est engagée à verser au plus 1 500 000 \$ pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration et de mise à niveau de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. Le premier paiement de 54 698 \$ a été versé en 2022 et 1 071 838 \$ a été versé en 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé en charges des coûts estimatifs de 41 300 \$. Tous les coûts ont été comptabilisés en charges dans l'état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Le paiement du reliquat de l'engagement de la société devrait être versé par la société en 2025.
- c) L'obligation d'engagement de dépenses liées aux actions accréditives de la société était de 2 747 696 \$ (note 8) et les dépenses doivent être engagées d'ici le 31 décembre 2025.